

« La Crise de la zone euro » - M. Benoît de la Chapelle-Bizot,  
conseiller Affaires financières et monétaires à la Représentation  
permanente de la France auprès de l'UE – 23/11/2011

Le conseiller affaires financières et monétaires à la RP France a présenté un exposé sur la crise de la zone euro, le 23 novembre. Cette crise se caractérise par trois phases, une crise de la **dette souveraine** puis une crise du **secteur bancaire** et enfin une crise de **l'économie réelle**, avec un mécanisme de **contagion** aux autres EM, sauf l'Allemagne. Toutefois, l'émission de bonds que cette dernière a réalisée le 23 novembre n'a pas trouvé acquéreur pour 2,4 milliards d'euros sur les 6 qu'elle souhaitait emprunter. M. de la Chapelle-Bizot a indiqué que cet incident pouvait être soit une erreur technique, soit un signal d'une dégradation de la situation, ce qui montre la **défiance des investisseurs** internationaux.

La **perte du triple A pour la France** ne serait pas une catastrophe, car les investisseurs auraient déjà **anticipé cette dégradation** de la note. Les dernières émissions de dette par le FESF, qui ne se sont pas très bien passées, sont plus inquiétantes, et risquent de renforcer la « **spirale à la baisse** ».

M. de la Chapelle-Bizot a ensuite analysé les réactions européennes, souvent qualifiées de « trop peu, trop tard ». Le problème essentiel vient de la **différence entre temps diplomatique/démocratique et le temps des marchés**. L'UE est en effet en proie à de nombreuses divisions et contradictions : la première est qu'une **intégration renforcée semble inévitable**, mais certains EM sont réticents à abandonner davantage de **souveraineté** et il n'est pas sûr qu'ils accueilleront favorablement le **nouveau paquet sur la gouvernance** publié par la Commission le 23 novembre (l'ensemble de textes comprend [l'examen de la croissance 2012](#) établissant les priorités économiques pour l'année à venir, un [règlement sur des dispositions communes sur les projets de plan budgétaire](#), un [règlement sur le renforcement de la surveillance économique et budgétaire des EM en difficulté financière](#) et un [livre vert sur les obligations de stabilité](#)). L'**Allemagne** est divisée entre le respect de **principes intangibles** comme la responsabilité et la stabilité des prix et l'**adaptation** de ces principes à la situation, avec le soutien de l'intervention de la BCE sur le marché secondaire. L'UE est partagée entre méthodes **intergouvernementale** et **communautaire**. Les EM qui préfèrent la première ne font pas confiance à la Commission mais regrettent que l'unanimité soit la règle. L'intergouvernemental amène à préférer travailler à 17 : la **zone euro s'oppose frontalement au reste de l'UE**. De même, le **Royaume-Uni** a des attitudes contradictoires et souhaite que la **zone euro** avance dans la direction qui l'arrange, mais sans en faire partie. Enfin, les critiques sont acerbes envers le **duo Sarkozy-Merkel**, or aucune autre solution n'est proposée.

Le Conseiller a ensuite identifié trois types de **solutions** qui sont présentées : renforcer la **solidité des EM** par la réduction des déficits, ce qui est la position de la Bundesbank. Cette solution aurait une rationalité économique, mais pas forcément sociale. La deuxième serait de se doter d'un **système financier suffisamment solide** pour éviter les phénomènes de contagion à l'économie réelle : il faudrait appliquer les accords de Bâle immédiatement et obliger les banques à se doter de plus de fonds propres. La troisième solution serait de mettre en place **une responsabilité conjointe et solidaire des EM** et donc un fédéralisme budgétaire avec des eurobonds. Ceci se traduirait par un **contrôle ex ante et ex post des budgets nationaux** et donc un droit de veto communautaire sur les budgets nationaux. Or l'UE n'a pas choisi entre ces options mais **suit un peu des trois approches simultanément**, ce qui n'est pas de nature à rassurer les marchés, bien que l'UE ait déjà fait beaucoup d'avancées très rapides dans les derniers mois (FESF, premier paquet gouvernance).

Ainsi la réponse à la crise doit prendre la forme d'un **triptyque** pour convaincre les marchés et les intervenants extérieurs. A court terme, il faut **rétablir la confiance**, ce qui est en train d'être fait en Grèce par les échanges avec les investisseurs privés et qui va être fait dans l'UE avec la recapitalisation des banques. A moyen terme, il s'agit de traiter le problème de **gouvernance de la zone euro**, qui cristallise les inquiétudes des marchés. L'UE doit envoyer des signaux politiques très clairs sur sa direction, avec des étapes intermédiaires, comme les eurobonds. Enfin, l'UE doit également se doter d'une **stratégie de croissance** sur le modèle de la réponse du G20 de Cannes avec des engagements concrets de chaque EM pour favoriser la croissance. Il faut des **mesures structurelles de moyen terme, de coordination budgétaire, fiscale et sociale**. Le CFP 2014-2020

Carole GERMANI : Chargée de Mission

41, Avenue des arts bte 7 - 1040 BRUXELLES  
Tél : +32.(0)2.223.18.40 – FAX : +32.(0)2.223.18.56 - E-mail : [carole.germani@ccipif.be](mailto:carole.germani@ccipif.be)

doit être un instrument ambitieux qui favorise la croissance. Or la France est contrainte par ses objectifs de **protéger la PAC et son retour net (au moins 16%)** et de **limiter la contribution nationale au budget communautaire**.

Sur la **taxe sur les transactions financières**, la Commission se laisse jusqu'à **2018** pour négocier un remplacement à un pour un avec les contributions nationales. Le problème essentiel de la taxe est son **objectif**, qui reste à définir : veut-on **stabiliser le système financier** en ne pénalisant que les opérations spéculatives, ce qui devrait amener à l'arrêt de ces transactions et donc des recettes nulles pour l'UE, ou veut-on opter pour une **taxe plus large qui toucherait également des opérations plus pérennes** et qui amènerait des recettes budgétaires ? Ce débat reste à trancher et la première discussion au Conseil devrait avoir lieu le 5 décembre. Le **Royaume-Uni** est farouchement opposé à ce projet qui reviendrait à dérégler les marchés, et à appauvrir les retraités aux revenus modestes (par l'impact sur les fonds de pension). Le Conseiller a souligné que l'argument des **délocalisations hors Europe** des opérations était peu réaliste, car **peu de transactions y échapperont** en raison de l'application de la taxe dès qu'une des deux branches sera établie dans l'UE et que si cette taxe amène à voir les opérations risquées se produire en-dehors de l'UE, la TTF aura rempli son objectif.

A la suite d'une question sur les propositions de l'Union chrétienne-démocrate allemande (CDU) pour l'UE, le Conseiller a indiqué que si la **CJUE pourrait jouer un rôle de censure des budgets nationaux**, le problème était dans l'**exécution** : les délais des arrêts de la CJUE sont de trois ans en moyenne et les juges communautaires ne sont pas spécialistes du budget. De plus, l'abandon de **souveraineté** par les Etats serait énorme. Sur l'élection proposée du Président de la CE au suffrage direct et la responsabilité devant le PE ou le collège de commissaires auxquels seraient confiés des pouvoirs plus importants, il considère que la CDU est contradictoire avec sa volonté de **recentrer les pouvoirs de la Commission sur l'exécution du droit** au détriment du pouvoir de proposition et que cela constituerait un **bouleversement institutionnel**. Il a également remarqué la grande pudeur de la CDU sur la **BCE** et a affirmé qu'il n'est pas forcément souhaitable que l'Allemagne change d'avis sur ce rôle : elle risquerait de le faire au prix de concessions très lourdes de la part des autres EM.

---

**Carole GERMANI : Chargée de Mission**

41, Avenue des arts bte 7 - 1040 BRUXELLES  
Tél : +32.(0)2.223.18.40 – FAX : +32.(0)2.223.18.56 - E-mail : [carole.germani@ccipif.be](mailto:carole.germani@ccipif.be)



Chambre de  
Commerce  
et d'Industrie  
de l'Essonne



Chambre de commerce  
et d'industrie de Paris



CCI Seine-et-Marne  
Chambre de Commerce et d'Industrie



CCI  
Chambre de commerce et d'industrie  
Versailles Val-d'Oise / Yvelines